



Comité de l'agriculture

LISTE DE L'OMC DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT IMPORTATEURS NETS DE PRODUITS ALIMENTAIRES AUX FINS DE LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DE MARRAKECH SUR LES MESURES CONCERNANT LES EFFETS NÉGATIFS POSSIBLES DU PROGRAMME DE RÉFORME SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT IMPORTATEURS NETS DE PRODUITS ALIMENTAIRES ("LA DÉCISION")

Révision

La liste ci-après est la liste de l'OMC des pays en développement admis à bénéficier des mesures prévues dans le cadre de la Décision, telle qu'elle a été révisée pour inclure le Samoa conformément à la décision prise par le Comité de l'agriculture à sa réunion des 22 et 23 septembre 2020:

- a. pays les moins avancés reconnus comme tels par le Conseil économique et social des Nations Unies; plus
- b. Antigua-et-Barbuda, Barbade, Botswana, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Égypte, El Salvador, Eswatini, Gabon, Grenade, Honduras, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Maldives, Maroc, Maurice, Mongolie, Namibie, Pakistan, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sri Lanka, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela.¹

¹ Les données statistiques accompagnant les notifications dont il est question au paragraphe 2 du document G/AG/3 peuvent être consultées à la Division de l'agriculture et des produits de base du Secrétariat de l'OMC.